

N° 62/77 - LOCATION D'UN JARDIN A Monsieur PERRIN

Le Maire expose que par acte de vente passé le 30 Janvier 1974 en l'Etude de Maître CONREUR, Notaire à Nancy, Résidence St Sébastien, la Commune a acquis les immeubles bâtis et non bâtis (désignés au-dit acte de vente) sur la Société DENAIN NORD EST LONGWY dont le siège social est à PARIS 9ème, 25 Rue de Clichy.

La Commune est ainsi propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée Section A/n° 749 d'une surface de 4 a 20, précédemment louée à Mr GULLY qui ne désire plus louer ce terrain.

Mr PERRIN Jean-Paul, domicilié 2 Rue Joseph Cugnot Beau Site - 54710 Ludres, demande à en être le locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- après prise de contact avec Mr. PERRIN et afin de conserver la maîtrise de ces immeubles, aucun bail ne sera établi. La location verbale couvrira chaque période d'une année expirant le 31 Mars renouvelable pour la même durée - la mise en recouvrement se fera par émission d'un simple titre de recettes.
- est loué dans ces conditions à Mr. PERRIN Jean Paul domicilié 2 Rue Joseph Cugnot à Ludres le terrain cadastré Section/A n° 749. Le prix annuel de la location sera fixé d'après le prix de 3 quintaux de blé/hectare.

Après la délibération du Conseil, Monsieur PERRIN a fait connaître sa volonté de renoncer à cette location.